



Engagé·es
au quotidien

Déclaration liminaire CSA Académique 26 mai 2026

Madame la Rectrice,

Tout d'abord, quelques mots pour évoquer la vague de chaleur historiquement précoce qui impacte école et EPLE : la FSU s'adresse par courrier à Mme la Présidente de l'instance et de la FSSSCT académique afin que soient rappelées les mesures de protection des agent-es et des usagers qui s'imposent dans les services exposés à un bâti déficient en attendant que les moyens estimés à près de 40 milliards sur le territoire soient débloqués pour rénover les structures.

Carburants, inflation, salaires : les personnels de l'Éducation nationale subissent de plein fouet les conséquences de la crise internationale. Pendant ce temps, le gouvernement multiplie les réponses hors sol et laisse les grandes entreprises engranger des superprofits. Et ce n'est pas la revalorisation -temporaire- de 3,2 % du barème des indemnités kilométriques qui va suffire, notamment aux collègues remplaçant-es et aux collègues AESH à prendre la mesure de la situation.

Le déclassé salarial des agent-es de la Fonction publique, notamment des personnels de l'Éducation nationale est avéré : il n'est qu'aggravé par le contexte inflationniste.

Le mois prochain, le minimum fonction publique sera inférieur au SMIC de 67 €. Il faudrait ajouter 14 points d'indice aux grilles indiciaires pour corriger ce défaut. Plus globalement, la FSU demande l'ajout de 80 points d'indice pour toutes et tous, la revalorisation rapide de la valeur du point de 20 % et son indexation sur la hausse des prix. En outre, nos carrières commencent trop bas par rapport au SMIC, patinent en classe normale, l'accès à la hors-classe arrive encore trop tard et l'accès à la classe exceptionnelle est barré pour une majorité de nombre de collègues. En outre, un plan pluriannuel de revalorisation des grilles pour les catégories A, B et C s'impose, accompagné de mesures indiciaires pour toutes et tous. Pour les AESH, la FSU exige une fonctionnarisation générale, centrée sur les missions liées à l'école inclusive, et agit en ce sens dans les discussions qui ont démarré. Après les débats à l'Assemblée Nationale, et le nouvel échec du gouvernement à inscrire les PAS dans la Loi, il est temps de renoncer à un dispositif qui n'a pas fait ses preuves et menaces de dégrader encore les conditions de travail des AESH. La FSU rappelle son opposition historique à la mutualisation et demandent l'abandon définitif des PAS et la fin de l'expérimentation. Avec l'intersyndicale (SE-UNSA, CFDT, CGT, SNALC, SUD Education), elle appelle à la mobilisation le 9 juin.

Enfin, la saison des examens a commencé : dans le contexte que nous vivons, nous appelons à la revalorisation générale des indemnités d'examen, et notamment à celle du DNB, totalement dérisoires.

Un mot sur la réforme de la formation initiale positionnant les concours en L3 qui va avoir des effets désastreux notamment sur la cohorte 25-26 de L3 Education et Motricité en STAPS. Compte tenu du faible taux de réussite des étudiants à la session 2025 dans notre académie, ce sont des centaines d'étudiants qui pourraient être abandonnés, sans poursuite d'étude. La FSU réaffirme que dans ces circonstances où se dévoile la volonté du gouvernement à démassifier l'accès à l'enseignement supérieur, quitte à sacrifier des filières attractives telles que les STAPS et encourage de ce fait la floraison de formations privées, nous souhaitons Madame la Chancelière des universités, connaître l'engagement de l'académie pour accueillir ces étudiants en formation à la rentrée 2026. Pour la FSU l'accueil de ces non lauréats en M2E-1 est la voie à privilégier, il est encore temps de le faire mais pour cela il faut y associer les moyens. Et ce n'est pas les quelques

formations annexes qui semblent se mettre en place notamment au STAPS de Liévin qui pourront certes accueillir quelques étudiants mais ne répondront pas au besoin de la majorité d'entre eux.

Concernant l'ordre du jour de ce CSAA.

Rappelons que les AED sont essentiels au bon fonctionnement des établissements scolaires, ils se retrouvent souvent en première ligne et exposés aux risques. Les AED sont primordiaux pour recevoir la parole des jeunes et les accompagner. Par la fonction d'AED, c'est une Ecole bienveillante et émancipatrice qui peut se mettre en place.

C'est pourquoi, la FSU continuera de dénoncer la suppression des 7.75 ETP qui seront repris sur 25 établissements scolaires au sein des EPLE de notre académie au titre d'un soit disant trop lourd excédent dont souffrirait notre académie. Avec de tels choix politiques, ce seront à terme plus de 100 EPLE qui subiront les retraits d'emploi pour permettre à la résorption de cet « excédent » de 82 ETP, auxquels pourraient s'ajouter de nouvelles mesures, le ministère ayant déjà annoncé la suppression de 195 emplois à l'échelle nationale. Cette situation va lourdement peser sur les conditions d'emploi des personnels. La FSU alerte de nouveau l'administration quant aux non renouvellement de contrat ou encore les refus d'accès au CDI sans réelle motivation. Elle exige toujours que les non renouvellement puissent faire l'objet d'un examen en CCP.

De nouveau, il va être demandé aux AED de travailler plus, et dans des conditions de plus en plus dégradées.... Pour gagner moins. En effet, malgré la réglementation en vigueur, malgré les revendications des personnels, les AED n'ont toujours, à ce jour, aucune grille de rémunération, devenant les personnels de l'éducation nationale les moins bien payés et les plus méprisés de l'Education nationale. Cette situation est tout bonnement scandaleuse. La FSU exige la mise en œuvre rétroactive d'une grille nationale de rémunération dans les meilleurs délais possibles.

Au delà de la seule question des conditions d'emploi des personnels qui se trouveront lourdement dégradés, c'est l'ensemble de l'offre de service public qui se trouvera lourdement et durablement fragilisée.

C'est pourquoi la FSU sera mobilisée dans la grève le 2 juin, aux côtés des personnels, pour défendre les salaires, les conditions de travail et les emplois de cette catégorie.

Sur la création de 2 ETP PSY-EN dans le 2nd degré, permettant le renforcement dans les collèges dits « aberrants ».

Pour la FSU, la mesure reste très partielle, et l'aberration consiste d'abord dans le gel de la carte de l'éducation prioritaire depuis 2015, et maintenu par l'actuel ministre. Nous rappelons notre attachement à la définition d'une carte élargie, incluant les lycées et dont les critères devront s'appuyer sur l'IPS certes, mais aussi prendre en compte l'écart-type et le degré de ségrégation, ainsi bien sûr que le taux de retard en 6ème, le taux de boursiers et l'inscription dans la politique de la ville (QPV). Nous rejetons donc la proposition de loi sénatoriale qui veut faire des résultats aux évaluations nationales de Sixième le critère unique de labellisation, afin d'y inclure la question de la ruralité et donc des problématiques qui n'ont rien à voir avec l'éducation prioritaire. Il s'agit en outre du dernier avatar d'une volonté de piloter l'éducation nationale par les chiffres, qui anime le dispositif "Collèges en progrès".

Pour les PSYEN, nous appelons au respect de leur statut et mission particulières, qui ne séparent pas développement psychologique et projection dans l'avenir comme l'envisagent les priorités ministérielles.

Concernant les emplois, il y avait 57 postes vacants lors du mouvement intra-académique 2025... et 70 en 2026. Certains CIO sont fortement déficitaires : Sambre Avesnois (11 postes vacants) ; Hainaut Valenciennois (12 postes vacants) ; Cambrai (5), Dunkerque (5)... Il est clair que les quelques titulaires entrant cette année dans l'académie ne suffiront pas à combler les manques. Le

recours aux contractuels, déjà bien installé dans l'académie va de toute évidence se poursuivre ; contractuels souvent sans expérience dans l'EN et dont la formation repose sur les collègues titulaires, s'ajoutant à leur charge de travail.

A ces difficultés s'ajoutent les collègues non remplacés pendant de longue période d'arrêt maladie, ou les mi-temps non compensés pendant parfois plusieurs années.

Concrètement dans les CIO cela signifie une rentrée avec des personnels manquants ; c'est donc des secteurs qui restent non couverts, sur lesquels les collègues interviendront ponctuellement pour gérer les urgences. Les conditions de travail sont dégradées pour les collègues qui ont une charge de travail de plus en plus importante ; et les établissements scolaires sont mis en difficulté faute de présence de psyEN en temps suffisant.